



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 03 AVRIL 2025 - 18h30

MAIRIE DE LA-NEUVE-LYRE
6 RUE LOIZIEL 27330 LA NEUVE LYRE

Présents

TOPART Chantal Maire – DHAESE Daniel 1er adjoint - Alain AMELOT 2^{ème} adj - BES Sylvie 3^{ème} adj.

LES CONSEILLERS par ordre alphabétique

BRIFFAULT Robert - COURANDON Emilie - GRANGE Thierry - LEROUX Nouria - MARTIAL Ludovic –
SOLIER Didier -

absent : TOULAIN Dominique

10 présents -pas de pouvoir - 10 membres votants sur 11 membres du conseil = Le QUORUM est atteint

Rappel de l'ordre du jour

- 1- Adoption du Compte Financier Unique 2024
- 2- Affectation du résultats 2024
- 3- Vote des taux d'imposition 2025
- 4- Vote du Budget Primitif 2025
- 5- SACEM
- 6- Emploi du stade
- 7- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques
- 8- Emploi saisonnier au camping

INFO

- 1- Terrasse « Lyre Pizza »
- 2- Place Emile BOURGEOIS : point sur l'étude
- 3- Commission déchets de l'INSE27

QUESTIONS DIVERSES

DEROULE

Point 1 – Adoption du Compte Financier Unique 2024

Monsieur Thierry GERVAIS, Conseiller des Décideurs Locaux (CDL) auprès de la DGFIP et aux services de collectivités territoriales, est venu présenter le CFU (Compte Financier Unique) qui regroupe le compte de gestion et le compte administratif. C'est un nouveau mode financier qui deviendra obligatoire en 2026, la commune a voulu prendre les devants.

Les flux informatiques du compte administratif (comptes partie mairie) ont été envoyés au SGC de Verneuil (Centre de Gestion Comptable-trésorerie) qui les a intégrés au compte de gestion (comptes partie SGC) pour en créer le CFU.

Les comptes ont été intégrés et vérifiés par le SGC

La date de limite de validation du budget 2026 sera décalé à fin avril.

PRESENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

De 2020 à 2024, les recettes réelles de la commune progressent de 5,1% pour atteindre 544K€ en 2024 (+ 26K€).

Avec un montant de 977€/hab, la collectivité dispose d'un montant de recettes supérieur à la moyenne de la strate départementale, 743€/hab (+31%).

Les principales ressources de fonctionnement de la commune sont les recettes fiscales (34%) et les dotations de l'Etat (48%).

Les autres recettes de fonctionnement (25% du total) sont constituées essentiellement des produits liés au groupe scolaire et des locations.

Au cours de la même période, les dépenses réelles de fonctionnement de la commune enregistrent une hausse de 6,3% pour atteindre 461K€ en 2024 (+27K€).

Les charges à caractère général forment le poste principal des dépenses de fonctionnement 55%, soit 258K€.

Les dépenses de personnel général constituent 30% des charges de fonctionnement réelles alors que les charges de gestion courante représentent 13% du total.

Avec un montant de 828€/hab, les dépenses réelles de fonctionnement se situent au-dessus de la moyenne de la strate démographique départementale 633€/hab (+30,8%).

La capacité d'autofinancement (CAF), qui correspond à la différence entre les produits réels et les dépenses réelles, hors produits de cession, représente l'excédent issu du cycle de fonctionnement qui permet de financer des opérations d'investissement.

La CAF brute est de 83K€ en 2024, soit 149€/hab contre 110€/hab pour la moyenne de la strate départementale .

Le taux de CAF (CAF/recettes de fonctionnement) est de 15,2% . Un taux > 10% est généralement considéré comme satisfaisant.

La capacité d'autofinancement nette, qui correspond à la CAF brute minorée du montant du remboursement en capital des emprunts est d'un montant de 68,4K€ en 2024, soit 123€/ hab contre 59€/hab pour la moyenne de la strate départementale.

L'équipe municipale dispose d'une capacité d'autofinancement satisfaisante pour mettre en œuvre sa politique d'équipement.

Au cours de la période étudiée, le montant total des dépenses d'investissement s'élève à 1 129K€, dont 75K€ pour le remboursement des emprunts en capital et 1 054K€ pour les dépenses d'équipement. Avec 148,5K€ en 2024, les dépenses d'investissement sont d'un montant inférieur à celui de la moyenne de ces 5 derniers exercices.

Les principales dépenses d'équipement en 2024 ont concerné la rénovation des logements loués et l'expropriation de l'immeuble 9 rue des Flandres.

Le financement de ces dépenses est réalisé par :

- le FCTVA (67K€)
- les subventions (44K€)
- l'autofinancement

Fin 2020, le montant de la dette était de 179K€. Depuis, l'endettement de la commune tend à diminuer progressivement. Au 31/12/2024, il s'élève à 117K€, soit 215€/hab contre 335€/hab pour la moyenne de la strate. La dette est constituée d'un emprunt souscrit auprès de La Banque Postale, dont la date de fin de contrat est fixée au 1er juin 2032. Le remboursement en capital pour l'exercice 2025 s'élève à 14 748€.

Au regard de la situation de l'exercice 2024, le ratio dette/CAF brute est de 1,4, c'est à dire que 1,4 années seraient nécessaires à la commune pour se désendetter totalement si la commune y consacrait la totalité de ses capacités d'autofinancement. L'endettement communal est à ce jour maîtrisé.

Au 31/12/2024, le fonds de roulement de la commune (l'excédent des ressources stables) est d'un montant de 276K€, soit 497€/hab contre 488€/hab pour la moyenne de la strate. Il correspond à 219 jours de dépenses courantes et permet de couvrir le décalage entre le paiement des dépenses et le versement des recettes.

La commune de LA NEUVE-LYRE adhère à l'INSE, EPCI à fiscalité professionnelle unique, qui perçoit l'intégralité du produit des impôts payés par les professionnels sur l'ensemble de son territoire. La commune bénéficie d'une recette d'un montant de 11,2K€ au titre des attributions de compensation versées par l'INSE en 2024 : impôts professionnels payés par les redevables situés sur le territoire de la commune, perçus par l'INSE dont le montant est minoré des charges supportées par l'INSE affectées sur le territoire de LA NEUVE-LYRE.

La commune dispose du produit de 3 taxes : la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) et la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB).

Globalement, la commune perçoit 163,5K€ net, après prélèvement du coefficient correcteur (lié à la réforme de la taxe d'habitation sur les résidences principales) et FNGIR . La TFB représente 85% du produit fiscal après prélèvement du coefficient correcteur.

En 2023, comme pour les années précédentes, les taux votés par le conseil municipal n'ont pas été changés car ils sont supérieurs à ceux de la moyenne départementale pour l'ensemble des taxes, exceptée la TFB :

THRS : 14,06% contre 10,02% pour la moyenne départementale.

TFNB : 35,92% contre 35,83% pour la moyenne départementale.

Mme le Maire sort pour le vote de l'approbation des comptes

Monsieur BRIFFAULT (doyen) procède au vote

PROPOSITION – ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 2 – Affectation du résultats 2024

Monsieur GERVAIS l'a présenté précédemment

PROPOSITION – ACCORD sur la répartition présentée dans les tableaux présentés

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 3 – Vote des taux d'imposition 2025

Monsieur GERVAIS : on est supérieur à la moyenne donc pas trop de possibilité d'augmenter

En 2024, les taux votés par le conseil municipal sont supérieurs à ceux de la moyenne départementale pour l'ensemble des taxes, exceptée la TFB :

THRS : 14,06% contre 10,02% pour la moyenne départementale.

TFNB : 35,92% contre 35,83% pour la moyenne départementale.

Les taux n'ont pas bougé depuis de nombreuses années, et il est proposé de continuer ainsi et soumettre les mêmes taux en 2025 qu'en 2024 au vote du conseil.

PROPOSITION – ne pas augmenter ni diminuer les taux de 2024 pour 2025

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 4 – Vote du Budget Primitif 2025

Présentation du budget prévisionnel 2025 selon tableau argumenté par Mme le Maire :

Investissement : 126 335 €

Fonctionnement : 819 059.43 €

Chaque section est votée au chapitre, et à l'équilibre.

PROPOSITION – ACCORD ?

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 5 – SACEM

La SACEM propose aux communes un abonnement avantageux pour les manifestations de la commune même si elles sont soutenues dans leur organisation par une association - sur une base d'environ 250€ par an pour environ 3 à 5 manifestations

PROPOSITION – autoriser Mme le Maire à faire une demande d'estimation

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 6 – Emploi du stade

Chaque année, une personne est recrutée pour s'occuper de l'entretien du stade (hors tonte), recrutement géré par la Vieille Lyre, avec accord de la Neuve Lyre puisque l'emploi, pour rappel, est à participation à 50% par commune. L'emploi actuel se terminant le 31 mars, était un contrat aidé de 30h hebdomadaires. Or, aujourd'hui il n'est plus possible de bénéficier d'un tel contrat. M le Maire de la Vieille Lyre propose une solution pour finir la saison à savoir du 1^{er} avril au 30 juin, l'embauche en CDD d'une personne à raison de 10h/semaine, salaire à participation comme le veut l'actuelle convention.

PROPOSITION – accepté cette proposition

ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 7 – Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité aux services techniques

Suite à l'annonce déposée sur notre Page Facebook, Panneau Pocket et sur France travail, des CV nous sont parvenus et un a retenu l'attention, une personne ayant une expérience en collectivité. Suite à l'entretien sa candidature a été retenue. La personne travaillera du 2 juin au 31 août à raison de 35h/semaine.

PROPOSITION – accepter cette candidature
ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

Point 8 – Emploi saisonnier du camping

La saison du camping va démarrer du 1^{er} mai jusqu'au 30 septembre 2025. Pour cela il est nécessaire d'avoir du personnel pour l'entretien du bloc sanitaire.

La personne de l'an dernier a été proposée pour 2h par semaine (comme l'année dernière), ayant eu son accord au préalable.

PROPOSITION – accepter le recrutement
ACCORD VOTE A L'UNANIMITE

INFOS

1- Terrasse « Lyre Pizza »

La gérante nous a demandé une terrasse située à côté de la fontaine ou devant sa boutique en supprimant une place de parking. : le conseil municipal n'est pas favorable.

2- Place Emile BOURGEOIS : point sur l'étude

Une étude a été réalisée par Mme Sylvie BES avec l'aide de Mme Nouria LEROUX et de M Daniel DHAESE pour la prise de mesures.

Le stationnement en épi, proposé dans cette étude, n'ajoute que une ou 2 places seulement.

Mme le maire propose de garder les emplacements actuels mais en ne faisant qu'une seule entrée et sortie en face de la rue de l'Abbé THUILLIER.

L'entrée actuelle sera bloquée par l'ajout de barrières.

Des estimations de prix de travaux pour la réfection du revêtement seront à faire

3- Commission déchets de l'INSE27

Sylvie BES fait un retour sur le dossier de présentation de la commission déchets de l'INSE27 que le conseil a reçu :

- Précision sur les distributions de composteur : la demande doit être faite à l'INSE sur le site ou dans les agences France SERVICE. Une vérification d'éligibilité sera faite sur

présentation d'un justificatif de domicile. La distribution sera faite sur les points particuliers (marché ou canton été par exemple)

- Une distribution gratuite de kit de « mousseurs » pour économiser l'eau sera lancée prochainement et financée pour partie INSE27 et SAEP27 (80% des foyers seront concernés)
- Toutes les déchetteries de l'interco sont maintenant organisées de la même manière, mêmes horaires.

TOUR DE TABLE

Alain AMELOT : RAS

Sylvie BES : aimerait que la commune finance les plantes à mettre dans les jardinières posées sur la façade de la médiathèque.

Robert BRIFFAULT : RAS

Emilie COURANDON : RAS

Daniel DHAESE : on va refaire le concours des maisons fleuries - jury le 27 juin - remise des prix le 28 juin sur la place.

Thierry GRANGE : RAS

Ludovic MARTIAL : un voisin a fait installer la fibre avec FREE : Le câble installé pose problème au voisin et à Ludovic MARTIAL : nous conseillons à Monsieur MARTIAL de lancer un contentieux officiel à l'encontre de FREE par envoi de courrier recommandé conjointement avec son voisin qui est le bénéficiaire des travaux

Nouria LEROUX RAS :

Didier SOLLIER : RAS

Chantal TOPART : un mail a été envoyé à Mme BUREAU Lydia qui tient à proposer un cocktail sur le marché le 2 mai et le 5 mai alors que nous avons prévu un « café et chouquettes ».

Dominique TOULAIN : absent

PROCHAIN CONSEIL – à déterminer

LA SEANCE SE TERMINE à 21h50